



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 30
Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles - Accompagnement des Victimes de Violences sexistes et sexuelles – Subvention

Créés en 1997, les Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) exercent une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et inscrite dans le code de l'action sociale et des familles. Ils informent, orientent et accompagnent les femmes et les familles dans les problématiques juridiques qu'elles rencontrent.

Leur expertise reconnue repose sur une approche globale et pluridisciplinaire, alliant accès aux droits, accompagnement socio-professionnel et lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est le premier réseau national d'accompagnement juridique des femmes victimes de violences.

En 2024, le CIDFF de la Côte-d'Or a conduit 2 220 entretiens (femmes, hommes, professionnels, couples) dans le cadre de cette mission.

Il développe d'autres interventions :

- La prévention égalité femmes/hommes : 147 jeunes sensibilisés, 77 interventions dont une participation active dans le cadre du « mois de l'égalité » organisé par la ville de Dijon,
- L'information collective : 108 séances pour 2 266 personnes,
- La médiation familiale agréée par la CAF et le ministère de la justice : 314 entretiens pour 36 mesures de médiation,
- L'animation d'ateliers parentalité à la maison d'arrêt de Dijon (11 stages – 36 détenu.es bénéficiaires) et de stages de responsabilité parentale (12 participants),
- La formation auprès des professionnels.

Le CIDFF a été sollicité par l'Etat en septembre 2022 pour mettre en place un centre d'Accompagnement des Victimes de Violences sexistes et sexuelles hors du cadre familial. En effet, quand ces violences sont intra familiales c'est la mission de Solidarité Femmes de prendre en charge cet accompagnement. Pour sa part, France Victimes accompagne uniquement les victimes qui ont fait la démarche de porter plainte.

Il n'existait pas d'espace d'accompagnement pour les personnes victimes de violences sur leur lieu de travail, dans l'espace public, dans les milieux scolaires ou dans l'entourage. Le centre AVIV est dédié à l'accueil et l'accompagnement juridique et thérapeutique de ces victimes. Quand elles portent plainte, elles sont orientées vers France victimes.

En 2024, le CIDFF a recruté une juriste et une psychologue (interventions de 12h par semaine chacune) et a ouvert le centre le 1^{er} juillet 2024 à Quetigny. Sur cette période de 6 mois, et une ouverture de 16h par semaine, les professionnelles ont accompagné 68 personnes (93% de femmes, 7% d'hommes) âgées en moyenne de 18 à 35 ans, 15% d'entre elles sont mineures.

Le public est principalement originaire de la métropole avec une majorité de dijonnais (30%), il est orienté principalement par les institutions.

Les dépenses de fonctionnement avec une ouverture sur les mêmes modalités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 s'élèvent à 50 000 €, l'Etat s'est engagé à hauteur de 30 000 €.

Le CIDFF sollicite ses partenaires financiers et pour la première fois Dijon métropole à hauteur de 8 642 € au titre du fonctionnement du centre (6 610 €) et pour la tenue de permanences du centre dans les collèges de la métropole (2 032 €).

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 8 642 € au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille (CIDFF) ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2025 de Dijon métropole ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN

POUR : 39

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)